



Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Théo SOUYRIS du CIS LACAUNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Théo SOUYRIS, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LACAUNE, est nommé au grade de caporal à compter du 15 janvier 2018.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **15 MARS 2018**



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

*Michel BENOIT*  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**